

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'investissement à capital variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Nour – 1001 Tunis

En application de la 4ème Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 avril 2025, SICAV L'INVESTISSEUR informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2024 un dividende de **2,477 dinars** par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du vendredi **23 mai 2025** aux guichets de la STB selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 23 mai 2025, la soulté, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 22 mai 2025 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.